



COMMISSION REGIONALE HOCKEY SUBAQUATIQUE

Compte-rendu de la réunion du 03/10/2018

Présents :

Pascal Blanc (Président)
Gilbert Ciulla
Frantz Klein
Antoine Bailet
Laurent Cansell
Michel Leleu
Nathalie Mathieu
Serge Blondiaux
Benoit Robert
Vincent Arnold

HSCL Lagny
HSCL Lagny (3 voix)
Squale Neuilly (3 voix)
Paris V Paris (2 voix)
HC Bobigny (1 voix)
ASP Asnières (2 voix)
Subgalatée Le Chesnay (3 voix)
APSM Ermont (2 voix)
SCAF Franconville (2 voix)
SCAF franconville

Excusés : Guillaume Laurency (Neuilly), Gérard Leleu (Asnières), Karim Garchy (Diderot XII)

Ordre du jour

- 1. Approbation du CR de la réunion du 6 septembre 2018**
- 2. Point sur le calendrier 2018-2019**
- 3. Point sur le fonctionnement de la Commission**
- 4. Groupe de travail « possibilité d'avoir plusieurs équipes d'un même club dans une même division »**
- 5. Questions diverses**

1. Approbation du CR de la réunion du 6 septembre 2018.

Compte-rendu approuvé à l'unanimité des 18 voix.

2. Elaboration calendrier 2018-2019

Le calendrier prévisionnel mis à jour est en ligne sur le site :

<https://www.crhs-idf-ffessm.fr/index.php/competition>

Nous attendons encore des propositions pour accueillir les différentes journées.

Beaucoup de journées ne pourront pas se tenir. Cela met en danger la réalisation de nos championnats. Actuellement il n'y a aucune piscine pour les championnats jeunes. Le championnat féminin ne peut jouer qu'une journée sur les 3 et il n'y a pas de piscine pour la finale. La DAM ne peut pas faire toutes ses journées.

Je rappelle que tous ces championnats sont qualificatifs pour les championnats de France.

Si nous ne pouvons pas les finir nous ne pourrons pas inscrire d'équipes au niveau France

Toutes les propositions seront étudiées

Frantz Klein explique que pour trouver une solution à la fermeture de leur piscine en urgence, ils ont contacté et été accueillis à la piscine de Gagny. Il propose d'étudier les possibilités d'organiser des compétitions.

Pascal Blanc demande de faire évaluer le coût par des devis si possible afin d'étudier la faisabilité en rapport avec notre budget.

Question sur la composition des poules de la DAF par Frantz Klein :

- Comment est fait le tirage au sort ?
- Pourquoi les tirages au sort ne se fait pas en réunion comme pour les divisions masculine ?
- Comment ont été choisies les équipes qui ne jouent pas le 14 octobre ?

Ces questions faisant suite au mail reçu le Mercredi 3 octobre, me demandant s'il est possible de changer de poule son équipe en raison d'une impossibilité d'être présente à cette journée.

Après explications des critères cités ci-dessus, Neuilly a demandé de :

- soit de décaler la date
- soit revoir la composition de la poule.

La réponse du Président :

- Décaler la date : C'est non. Par respect pour Fontenay Trésigny qui a eu la piscine pour cette date et pour les équipes qui se sont organisées pour jouer ce jour. Enfin, le calendrier n'a pas cette souplesse.
- Revoir la composition des poules par un tirage au sort immédiat : C'est non aussi par respect pour le temps passé par Cécile pour gérer cette division. Et toujours par respect pour les équipes qui n'ont rien demandées.

Le problème ne concernant que l'ensemble des équipes qui ne souhaitent pas jouer et le fait qu'il n'y a qu'une place en balance dans la poule, amène Pascal Blanc à proposer de faire un tirage au sort sur l'ensemble des équipes qui ont demandé à ne pas participer. Et cela réglera la question de la transparence du choix des équipes qui était remise en cause par les questions posées.

Comme à chaque fois qu'un changement doit être opéré sur une organisation, l'avis des présents est demandé. Les représentants des clubs n'ayant pas d'équipes féminines s'abstiennent, le représentant de Lagny aussi. Neuilly est pour, Le Chesnay ne s'y oppose pas.

C'est l'équipe de HOPE qui est dans la poule qui jouera le 14 octobre.

Conclusion et décisions pour le futur par le Président :

Depuis que j'ai pris la présidence de la CRHS IDF, il ne s'est passé une année sans que le problème de la journée à ne pas jouer ne se pose avec une pression des équipes sur la responsable de la DAF. J'ai chaque année des questions et des sous-entendus mettant en cause l'équité des choix faits par le fait que le tirage ne fait pas en réunion.

Ma réponse est celle-ci : J'ai toujours dit que j'avais une entière confiance dans les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de la CRHS. Que, même s'ils ont toutes latitudes, notre fonctionnement est fait de telle manière que je suis au courant de tous leurs choix. Lorsque ceux-ci sont communiqués, je les ai approuvés.

Ma décision est celle-ci : Pour les prochaines saisons, il y aura un tirage au sort orienté avec les équipes qui auront envoyé à temps leur inscription. Comme pour les divisions masculines. Il aura lieu lors de la réunion à la date butoir de l'inscription. Les critères sont d'orientation du tirage sont ceux-ci :

- Le club qui organise une journée jouera chez lui.
- On ne sépare pas les équipes 1 et 2 sauf possibilité exprimée lors de l'inscription.

Ce tirage sera respecté hormis un changement de piscine pour l'équipe qui reçoit.

3. Fonctionnement de la commission

Rappel : Pour toutes communications par mail (envoi de fiches d'inscription, question, information donnée, ...) aux différents responsables, il est indispensable de mettre en copie à president@crhs-idf-ffessm.fr et vice-president@crhs-idf-ffessm.fr. Cela permet un suivi et des réponses en cas d'absence du responsable concerné.

Il y a un nouveau modèle de budget à envoyer. La réunion fédérale aura lieu en novembre. Le budget sera sûrement réorienter avec un montant plus important pour la location de piscine.

4. Groupe de travail « possibilité d'avoir plusieurs équipes d'un même club dans une même division »

Aucune des personnes ayant travaillées sur ce sujet, il a été décidé de reporter à une date ultérieure ce débat.

5. Questions diverses

Réunion de la CNHS du 29 et 30 septembre 2018 :

Les nouvelles règles applicables cette saison.

Les plus importantes sont :

Fr.1.9.9 – L'inscription d'une équipe, qu'elle résulte de l'envoi de la fiche d'inscription pour les championnats D1M, D1F, D2M, D2F, D3M, D4M et masters ou d'une préinscription dans les catégories, jeunes, juniors et D3F emporte l'obligation de régler les frais d'inscription, y compris en cas de désistement ultérieur de l'équipe.

A défaut, le club ne s'étant pas acquitté des frais d'inscription (ou les clubs concernés en cas de bi ou tri club) ne pourra(ont) inscrire aucune de ses équipes en championnat national tant que le règlement ne sera pas intervenu.

Fr.3.13 - En cas d'égalité en fin de poule, ronde, ..., le classement des équipes à égalité est déterminé prioritairement en fonction de la hiérarchie des critères suivants :

- 1° - Du résultat du dernier match qui a opposé les équipes concernées.
- 2° - Du nombre de buts encaissés dans la poule concernée.
- 3° - Du nombre de buts marqués dans la poule concernée.
- 4° - D'un tirage au sort.

Fr.2.4 - Lorsque le nombre d'équipes en championnat régional (R) est suffisant, les X équipes de cette région classées en 1re division masculine nationale la saison

précédente ne sont pas tenues de disputer le championnat régional ; la condition précise est : " lorsqu'en fin d'une saison donnée (juillet), R est supérieur à X + 12, ces X équipes sont soumises à cette règle la saison suivante".

La règle limitant à 3 AN2 par club quelque-soit le nombre d'équipes engagées en championnat de France est abrogée. Le nombre d'arbitre doit être égal au nombre d'équipe adulte inscrite + 1 arbitre en cas d'inscription d'équipes en Championnat Jeune et Junior.

Équipes de France :

Il a été acté que les joueuses U23 qui participeront au Championnat du Monde à Sheffield pourront être sélectionnées aussi pour le Championnat d'Europe qui se déroule à Castellón en Espagne. Si pour des raisons personnelles il leurs est impossible de faire les 2, la priorité sera le championnat du Monde car elles joueront dans leur catégorie.

Depuis quelques mois, il nous a été remonté un lobbying de la part de certains sélectionneurs et notamment celui de l'Équipe de France Elite féminine pour un regroupement des joueuses U23 et U19 dans des clubs de D1N.

Pascal Blanc a fait part de ces remontés lors de réunion nationale. D'autres Président de Région ont confirmé les mêmes retours.

Pascal Blanc rappelle qu'il s'est toujours battu contre ces pratiques qui ont détruites des régions historiques du Hockey Subaquatique français. Tant chez les hommes que chez les femmes. L'avenir du Hockey, que cela soit en terme de nombre de clubs ou de pratiquants qu'en terme de haut niveau, doit passer par une diversité de club et ainsi que de laisser les locomotives des clubs montants les faire évoluer vers le plus haut niveau.

Arnaud Lagabbe, Manager adjoint des Équipes de France, dit être très étonné de ces retours. Il n'a jamais été question de prôner cette pratique en Équipe de France. Il faut faire attention à ce que ce discours ne serve pas de prétexte au mouvement de certaines filles. Mais un point sera fait avec les sélectionneurs à ce sujet.

Nathalie Mathieu, entraîneur U19 fille est en accord avec les propos de Pascal Blanc et rappelle aussi les dégâts de cette pratique il y a plusieurs années.

Fin de la réunion à 22h30

Jeudi 8 novembre 2018

60 rue de Romainville

75019 Paris

20h00

Ordre du jour de la prochaine réunion CRHS

- **Approbation du CR de la réunion du 3 octobre 2018**
- **Point sur le calendrier 2018-2019**
- **Point sur les championnats en cours**
- **Point sur le fonctionnement de la Commission**
- **Questions diverses**